

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Organisme : Kirielle

Adresse : 2 rue Marie Curie, 44120 Vertou

## 1. Présentation de l'Organisme et Contacts

---

Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), ce registre a pour objectif d'informer le public et les bénéficiaires sur le degré d'accessibilité de nos prestations et de nos locaux.

Fonction / Rôle	Nom et Coordonnées
Direction Générale	Manon PRIOUX
Référente Handicap	Manon PRIOUX Téléphone : 07 43 36 49 66 Email : m.prioux@kirielle.com

## 2. Accessibilité des Locaux (2 rue Marie Curie, Vertou)

---

Kirielle applique une politique d'accessibilité universelle. Bien que la configuration architecturale globale du bâtiment présente des spécificités techniques liées à sa date de construction, des dispositions organisationnelles strictes garantissent un accueil adapté.

### Accès Extérieur et Entrée

- L'entrée principale de l'établissement est située entièrement de plain-pied, garantissant un accès direct et autonome depuis l'extérieur.
- Les portes d'accès au rez-de-chaussée présentent une largeur suffisante pour permettre le passage fluide de fauteuils roulants.

### Circulation Intérieure et Aménagements (Rez-de-Chaussée)

- Les espaces de circulation du rez-de-chaussée sont particulièrement larges, dégagés et

bénéficient d'un éclairage optimal pour le confort visuel de tous.

- L'établissement dispose de sanitaires entièrement adaptés et conformes aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) au rez-de-chaussée.

### Spécificité de l'Étage

Les bureaux administratifs situés à l'étage sont desservis uniquement par un grand escalier et ne disposent pas d'un accès PMR (absence d'ascenseur). En conséquence, **l'ensemble des prestations de formation, réunions de positionnement ou rendez-vous d'accueil impliquant du public ou des personnes en situation de handicap se déroulent exclusivement au rez-de-chaussée.**

## 3. Processus Opérationnel d'Accueil et Mesures de Compensation

---

Pour assurer une égalité de traitement et une sécurité maximale, Kirielle a formalisé un processus interne d'adaptation des espaces :

1. **Expression du besoin** : Lors de l'analyse des besoins ou de la contractualisation, la situation de handicap ou de restriction de mobilité est prise en compte par la référente handicap.
2. **Réservation automatique** : Une alerte déclenche la réservation systématique d'une salle de réunion adaptée au rez-de-chaussée via les agendas partagés de l'équipe.
3. **Déroulement de la prestation** : Le bénéficiaire ou l'intervenant est accueilli dans la grande salle du rez-de-chaussée, à proximité immédiate des sanitaires adaptés et de l'accès plain-pied.

## 4. Professionnalisation et Sensibilisation des Équipes

---

Afin de garantir le maintien de la chaîne de qualité, toutes les parties prenantes de Kirielle sont sensibilisées à l'accueil du handicap.

Public ciblé	Action de professionnalisation	Preuves Qualiopi archivées
<b>Personnel permanent interne</b>	Réunions d'équipe régulières sur les process de réservation des espaces bas, l'accueil des PSH et les circuits d'orientation.	Captures d'écran des réunions visio, supports de présentation (slides).
<b>Formateurs externes /</b>	Suivi obligatoire d'un module de mini-formation en ligne	Données de complétion de la formation et résultats du quiz

<b>Public ciblé</b>	<b>Action de professionnalisation</b>	<b>Preuves Qualiopi archivées</b>
<b>Sous-traitants</b>	dédié aux exigences d'accessibilité et d'inclusion.	d'évaluation.